

Compte rendu de la séance du lundi 06 février 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Christine RUYFFELAERE

Ordre du jour:

- Demandes de subventions diverses
- Festivités 2023 communales
- Délibérations subventions travaux ; RD, Isolation
- Délibération DECI
- Subventions associations 2023
- Questions diverses :
 - Suivi RPI
 - Suivi SMABE

Délibérations du conseil:

Lecture du CR du 05/12/22

subventions communales 2023 (2023 01)

Je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2023 les subventions communales ci-après aux associations suivantes demandés en janvier:

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- AFSEP	Refusée
- ADMR (1.50€/hab)	525.00€
- CLIC	67.40€

Ces dépenses seront prélevées et inscrites au budget communal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Fait à BANTEUX

Le 06/02/2023

Le Maire, Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

Subvention attribuée au participant du voyage FUTUROSCOPE Ecole Villers Outréaux 2022 2023 (2023 02)

Madame le Maire informe que l'Ecole Saint Joseph de Villers Outréaux organise un voyage au Futuroscope et demande au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour chaque enfant de Banteux participant au voyage.

Après discussion et délibération, une subvention de 50€ sera accordée à titre exceptionnel pour l'enfant résident à Banteux ayant fourni le justificatif de participation, pour l'année scolaire 2022/2023 à l'unanimité des membres présents et reversée à l'Ecole de Saint Joseph de Villers Outréaux.

Cette dépense sera prélevée et inscrite au budget communal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à BANTEUX
Le 06/02/2023
Bernadette GODET MENTION,

Maire

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

Subventions associations de Banteux 2023 (2023 03)

Je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2023 la subvention annuelle au Club d'éveil de Banteux demandée par courrier et à Banteux Tonic Festif:

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| - Club d'éveil | 200€ |
| - Banteux Tonic Festif | 400€ à titre exceptionnel |

Ces dépenses seront prélevées et inscrites au budget communal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Fait à BANTEUX
Le 06/02/2023
Le Maire, Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023

ADVB 23 Isolation écoles (2023 04)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de programmer l'isolation des écoles pour éviter les déperditions thermiques.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour programmer le marché public ainsi que toutes les démarches utiles pour l'isolation des écoles.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ces travaux
- De demander une subvention au titre de la ADVB 2023.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 06/02/2023
Le Maire,
Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

Fonds de Concours CAC Isolation écoles (2023 05)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de programmer l'isolation des écoles pour éviter les déperditions thermiques.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour programmer le marché public ainsi que toutes les démarches utiles pour l'isolation des écoles.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ces travaux
- De demander une subvention au titre du Fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Cambrai

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 06/02/2023
Le Maire,
Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

Décision relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la RD 96 Rue de Cambrai et des voies adjacentes (2023 06)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité un bureau d'étude, qui a l'habitude de sécuriser les voiries départementales

Elle poursuit en donnant lecture aux conseillers municipaux de l'offre de CIBLE VRD, situé 9 Bis rue de Masnières 59 159 MARCOING, d'un montant de 3 925 € HT, pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la Rue de Cambrai RD96 et des voies adjacentes.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de retenir l'offre émanant du bureau d'étude CIBLE VRD, situé 9 Bis Rue de Masnières 59159 MARCOING, d'un montant de 3 925 € HT, pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la Rue de Cambrai RD96 et des voies adjacentes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- d'accepter l'offre émanant du bureau d'étude CIBLE VRD, situé 9 Bis Rue de Masnières 59159 MARCOING, d'un montant de 3 925 € HT, pour les travaux de sécurisation de la Rue de Cambrai RD96 et des voies adjacentes.
- d'autoriser Madame le Maire à passer commande de ces travaux.

Les crédits sont prévus au budget 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Fait à BANTEUX

Le 06/02/2023

Le Maire, Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

– acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

ASRDA sécurisation de la Rue de Cambrai RD96 (2023 07)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de programmer la sécurisation de la Rue de Cambrai RD96.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour programmer le marché public ainsi que toutes les démarches utiles pour la sécurisation de la rue de Cambrai RD96.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ces travaux

- De demander une subvention au titre de la ASRDA 2023.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 06/02/2023
Le Maire,
Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

AMP sécurisation Rue de Cambrai RD 96 (2023 08)

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de programmer la sécurisation de la Rue de Cambrai RD96.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour programmer le marché public ainsi que toutes les démarches utiles pour la sécurisation de la rue de Cambrai RD96.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ces travaux
- De demander une subvention au titre de la AMP 2023.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 06/02/2023
Le Maire,
Bernadette GODET MENTION

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.
- acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 07/02/2023 et à la publication en date du 07/02/2023.

- Festivités 2023 communales

Samedi 11 mars à 19h30 : Soirée St Patrick *BTF**

Samedi 08 avril : *Chasse aux œufs BTF*

Lundi 8 mai : Commémoration avec les enfants du RPI

Portes ouvertes Godefroy : 12, 13 et 14 mai

Dimanche 11 juin : Brocante avec *BTF*

Fête de la Musique

Vendredi 14 juillet : Fête Nationale avec *BTF*

Octobre Rose

Samedi 28 octobre : défilé d'HALLOWEEN

Samedi 11 novembre : Commémoration

Dimanche 19 novembre 12h00 : Repas Beaujolais

Samedi 09 décembre : Noël au village

- Délibération DECI

Aucun changement par rapport à 2022

- Questions diverses :

Finalisation projet aire de jeux Mars 2023

Cimetière Février Mars

Suivi RPI

Compte-rendu des réunions du 17 janvier et 24 janvier 2023

Suivi SMABE

Suite à la réunion, compte rendu de l'évolution du dossier et suivi des implantations

Voix du nord

Devis rejeté

Demande d'installation de friterie au frais de la commune

refusé

remerciements divers :

Emera octobre rose

Famille Quenolle

Fin de séance : 21h30